

Égalité professionnelle et temps de travail : Deux luttes intimement liées !

Des inégalités salariales toujours présentes à Pôle emploi, quel que soit le statut ou la catégorie socio-professionnelle...

Pôle emploi, établissement public dans lequel $\frac{3}{4}$ du personnel sont des femmes, devrait être exemplaire en termes d'égalité professionnelle. Et pourtant !

Ni les « bons » résultats de l'index de l'égalité Femmes / Hommes mis en avant par la direction, ni l'accord « égalité professionnelle » en vigueur à Pôle emploi ne permettent de supprimer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

La CGT Pôle emploi n'a d'ailleurs pas signé l'accord « égalité professionnelle », notamment parce que la méthode prévue dans celui-ci ne compare à aucun moment les salaires des femmes à ceux des hommes. Pire, il va même jusqu'à prévoir que les discriminations salariales subies pourraient s'expliquer par des critères professionnels !



Un plafond de verre toujours prégnant

Alors que 81 % des employés sont des femmes, elles ne représentent plus que 56% des cadres et 37% des cadres dirigeants. Statistiquement, une femme a trois fois moins de perspectives d'évolution de carrière qu'un homme... Vous avez dit égalité ?

Voter pour la CGT, c'est :

- Se battre pour obtenir la mise en œuvre dans le prochain accord « égalité professionnelle » (2024) de la [Méthode Clerc](#), qui permet de lutter contre les discriminations salariales entre les femmes et les hommes en comparant les salaires sur l'ensemble de la carrière.
- Revendiquer un budget spécifique pour supprimer les inégalités salariales.

Le temps partiel et les interruptions de travail pénalisent encore et toujours les femmes

Même si à Pôle emploi, le temps partiel est « choisi », ce sont majoritairement les femmes (91%) qui diminuent leur temps de travail, souvent parce qu'elles ont le plus bas salaire dans le couple. Toutes les études le démontrent, travailler à temps partiel freine le déroulement de carrière.

Quand vient la retraite, avec des salaires plus bas, des temps partiels, des ruptures de carrière plus nombreuses et un allongement de la durée des cotisations, les femmes percevront des pensions de retraites inférieures de 25 % à celles des hommes.

Si la durée de travail passait à 32h par semaine, sans diminution de salaire (comme cela existe déjà dans plusieurs entreprises), cela permettrait à un grand nombre de femmes d'éviter de prendre ce temps partiel et de subir une baisse des revenus.



Voter pour la CGT, c'est revendiquer :

- Les 32h/semaine avec le maintien de la rémunération, avec des embauches compensatrices, dont la titularisation des CDD.
- Le retour de la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour une carrière complète.
- Des cotisations à taux plein avec participation de l'employeur pour les agents à temps partiel.
- L'ouverture d'une négociation sur les proches aidants.

32h

Travailler moins,
Travailler mieux,
Travailler toutes et tous

la
cgt
Pôle emploi

Le télétravail, la solution pour mieux équilibrer vie personnelle et vie professionnelle... Vraiment ?

À Pôle emploi, les conditions de travail se détériorent d'année en année avec une charge de travail toujours plus importante et une pression de plus en plus forte à tous les échelons.

Nombreux sont les collègues qui ne comptent plus leurs heures, voire débadgent et continuent de travailler. Ce travail « gratuit », comme les heures écrêtées, est une véritable aubaine pour la Direction... Beaucoup moins pour les agents qui y sacrifient une part de leur vie personnelle et de leur santé.

Pour échapper à des conditions de travail dégradées, beaucoup se tournent vers le télétravail. Or, des enquêtes montrent que les télétravailleurs font beaucoup plus d'heures non rémunérées, ce qui met en péril l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

L'accord télétravail en vigueur à Pôle emploi ne garantit aucun droit opposable aux agents. Cette année, la campagne s'est déroulée dans une opacité totale. L'absence d'éléments pour objectiver les décisions d'attribution a entraîné une colère légitime chez de nombreux agents. La CGT Pôle emploi a été présente à leurs côtés pour défendre leurs droits.

Voter pour la CGT, c'est :

- Garantir le droit à la déconnexion.
- Obtenir des droits opposables pour les agents dans la renégociation de l'accord télétravail.

Ensemble, nous pouvons supprimer les inégalités salariales, partager le travail en travaillant moins afin que chacun d'entre nous puisse mieux vivre, tout en étant en effectif suffisant pour effectuer un travail plus qualitatif au service des usagers.

**Dans les instances, sur le terrain, dans les négociations,
La CGT EST DE TOUS LES COMBATS !**

Retrouvez [ICI](#) la vidéo de la CGT sur l'Égalité professionnelle et le temps de travail



Du 13 au 23 novembre

Votons la
cgt
Pôle emploi

la
cgt
Pôle emploi